

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 MARS 2019**

Délibération : **N° 2019-03- 33**
 OBJET : **SERVITUDES DE PASSAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT
PROGRAMME 2018-2020**
 Nomenclature : 1.1.10

En exercice : 29 membres
Présents : 27
Pouvoirs : 5
Absents : 2
Votants : 27
 Délibération comportant :
 Annexe : /

Le onze mars deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le premier mars deux mille dix-neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Catherine CADOU donne pouvoir à Florence CABRESIN, Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER, Catherine HENRY donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Thierry GICQUEL

Les membres absents : Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude SALAU

Le marché de travaux pour l'extension du réseau d'assainissement 2018-2020 a été attribué au groupement d'entreprise LTPE/ATLASS/COCA par délibération du 5 juin 2018.

Dans le cadre de ces travaux, le passage de la conduite principale s'effectue en partie sur des terrains privés sur les secteurs ci-dessous, jusqu'au domaine public ou privé de la commune :

- La Frosnière
- La Gréhandière
- La Sionnière
- La Jaudinière
- La Gergaudière

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes constitutifs de servitudes ou de charges réelles sur les secteurs concernés, tant en qualité de fonds servant que de fonds dominant.**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 11 mars 2019
 Le Maire, Alain ROYER.

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20190311-2019-03-33-DE
 Date de télétransmission : 13/03/2019
 Date de réception préfecture : 13/03/2019